GEFLUC

Centre H. Becquerel
Rue d'Amiens
76038 ROUEN Cedex

Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2017

SARL AUDIT ET CONSEIL EXPERTISE NORMANDIE
Commissaire aux Comptes

19 Rue de la Forêt
76500 ELBEUF

GEFLUC

Centre H. Becquerel
Rue d'Amiens
76038 ROUEN Cedex

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

SARL AUDIT ET CONSEIL EXPERTISE NORMANDIE
Commissaire aux Comptes

19 Rue de la Forêt
76500 ELBEUF

GEFLUC
Centre H. Becquerel
Rue d'Amiens
76038 ROUEN Cedex

-=-=-=-=-=-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

-=-=-=-=-=-

Aux adhérents de l'association GEFLUC,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEFLUC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Elbeuf,
Le 15 mai 2018

La Société Audit et Conseil Expertise Normandie
Représentée par Jean-Luc PANIEZ

Commissaire aux Comptes

GEFLUC DE : ROUEN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	2017		2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**0,00**	**0,00**
2080 Autres immo.incorporelles			
2800 Amortissements			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**144,29**	**432,86**
2181 Install.& agencements			
2182 Matériel de transport			
2183 Matériel de bureau	1 080,00		1 080,00
2184 Mobilier			
2810 Amortissements	935,71		647,14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**150,00**	**150,00**
2750 Dépôts & cautionnements	150,00		150,00
CREANCES		**0,00**	**0,00**
4090 Fournisseurs débiteurs			
4250 Personnel avance&acompte			
4687 Produits divers à recevoir *			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		**0,00**	**0,00**
5070 Bons Trésor & bons caisse			
5080 Autres valeurs mobilières *			
5900 Prov. Dépréciation val.mobil.			
DISPONIBILITES		**88 596,81**	**69 349,78**
5110 Valeurs à l'encaissement			
5120 Banques	33 349,67		14 937,75
5140 Chèques postaux			
5171 Caisse d'Epargne	54 890,36		54 412,03
5187 Intérêts courus à recevoir	356,78		
5310 Caisse			
COMPTE DE REGULARISATION		**108,78**	**108,78**
4860 Charges constatées d'avance*	108,78		108,78
TOTAL ACTIF		**88 999,88**	**70 041,42**

PASSIF	2017		2016
RESERVES		**13 603,62**	**49 728,83**
1010 Dotation	0,00		
1022 Réserve sociale *			
1063 Fonds associatif avec droit reprise			
1068 Autres réserves			
1100 Report à nouveau	13 603,62		49 728,83
RESULTAT DE L'EXERCICE		**21 720,26**	**-36 125,21**
1200 Excédent	21 720,26		
1290 Déficit			36 125,21
PROVISIONS POUR RISQUES &CHARGES		**0,00**	**0,00**
1511 Provisions pour litiges			
1514 Provis.pr amendes & pénalités			
1550 Provisions pour impôts			
1570 Provision pour charges			
FONDS DEDIES		**0,00**	**0,00**
1970 Fonds dédiés sur ressources *			
DETTES		**53 676,00**	**56 437,80**
5120 Banque (créditrice)			
4010 Fournisseurs *			801,00
4080 Fournis factures non parvenues*	2 676,00		2 664,00
4210 Personnel rémunération dues			
4282 Dettes prov.pr congés à payer			
4286 Personnel autres charg.à payer			
4310 Sécurité sociale			
4373 Caisses de retraite			
4374 Assedic			
4378 Autres organismes sociaux			
4382 Ch.sociales/congés à payer			
4445 Etat impôts/les sociétés			
4471 Etat impôts taxes/rémunérat.			
4473 Organismes taxes/rémunérat.			
4475 Autres impôts et taxes			
4482 Ch.fiscales/congés à payer			
4686 Charges diverses à payer *	51 000,00		52 972,80
4870 Produits constatés d'avance *			
TOTAL PASSIF		**88 999,88**	**70 041,42**

VISA pour Identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

*** à détailler sur annexe**

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

GEFLUC: ROUEN

COMPTE DE RÉSULTAT

	2017		2016	
RECETTES ORDINAIRES		**45 846,50**		**16 339,20**
Dons d'entreprises	29 993,00		10 076,20	
Dons de particuliers	15 853,50		6 263,00	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		**22 807,71**		**27 292,84**
Subventions	22 807,71		27 292,84	
legs				
manifestations				
actions de prévention				
autres recettes				
report ressources non util. ex. ant.				
TOTAL DES RECETTES		**68 654,21**		**43 632,04**
AIDES À LA RECHERCHE		**31 000,00**		**66 500,00**
subventions directes	31 000,00		66 500,00	
répartition conseil scientifique				
engagements à réaliser				
AIDE AUX MALADES		**10 000,00**		**0,00**
diagnostic et traitement				
dépistage et prévention				
organismes d'aide aux malades	10 000,00			
aides directes				
ACTIONS DE PRÉVENTION		**0,00**		**0,00**
prévention				
documentation				
TOTAL MISSIONS SOCIALES		**41 000,00**		**66 500,00**
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		**482,22**		**404,42**
Fournitures de bureau	184,44		18,99	
Fournit. non stockées (eau/énergie)				
Fournitures d'entretien				
Fournitures administratives	69,00		161,40	
Sous-traitance générale				
Redevances de crédit-bail				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Locations immobilières				
Locations mobilières	120,00		120,00	
Charges locatives et de copropriété				
Entretien et réparations				
Maintenance				
Primes d'assurance	108,78		104,03	
Documentation générale				
Frais de conseils, assemblées				
SERVICES EXTÉRIEURS		**17 305,95**		**12 076,92**
Personnel intérimaire				
personnel détaché				
Rémunération d'intermédiaires				
Honoraires	2 688,00		2 664,00	
Frais actes et contentieux				
Annonces et Insertions	80,00			
Foires et expositions	9 644,46		7 948,20	
Imprimés Dépliants publicitaires	2 383,50			
Imprimés Documentation Prévention				
Pourboires et Dons	150,00			
Transports Divers			100,00	
Déplacements Délégués	728,89			
Déplacement assistante sociale				
Déplacements intervenants	222,80			

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

GEFLUC: ROUEN

COMPTE DE RÉSULTAT

	2017		2016	
Frais de déménagement				
Missions			945,37	
Réceptions	819,07		255,35	
Affranchissements	589,23		164,00	
Téléphone				
Fax				
Internet				
Services bancaires				
Cotisations				
Frais sur legs				
Taxe sur les salaires				
Participation formation (Etat)				
Allocation logement				
Participation formation (org.)				
IMPOTS ET TAXES		**0,00**		**0,00**
Autres Impôts et Taxes				
Charges sur congés à payer				
SALAIRES ET TRAITEMENTS		**0,00**		**0,00**
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif				
Rémunération délégués				
Indemnités, avantages divers				
Rémunération assistante sociale				
Rémunération intervenants				
Congés à payer				
Charges sociales Dons				
Charges sociales Administratif				
Charges sociales délégués				
Charges sociales assistante sociale				
Charges sociales intervenants				
Médecine du travail, pharmacie				
Cartes de transport				
Tickets restaurant				
Charges sociales / congés à payer				
AUTRES CHARGES		**756,32**		**777,52**
Redevances pour concessions, brevet				
Charges div. de gestion courante				
Versement statutaire à FEGEFLUC	467,75		464,95	
Charges exceptionnelles				
Charges sur exercices antérieurs			24,00	
Valeurs compt. élts d'actif cédés				
Dotation amortissements	288,57		288,57	
Dot. aux prov. pour risques et ch.				
Engagt à réaliser/ressources affect				
CHARGES D'EXPLOITATION		**18 544,49**		**13 258,86**
TOTAL DES CHARGES		**59 544,49**		**79 758,86**
RÉSULTAT COURANT		**9 109,72**		**-36 126,82**
RÉSULTAT FINANCIER		**837,74**		**1,61**
produits financiers	837,74		1,61	
charges financières				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**11 772,80**		**0,00**
produits exceptionnels	11 772,80			
charges exceptionnelles				
EXCÉDENT OU PERTE		**21 720,26**		**-36 125,21**

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

GEFLUC DE ROUEN NORMANDIE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2017

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2017 dont le total est de 88.999,88 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 21.720,26 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements de la Région Normandie, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

. Continuité de l'activité
. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements / Rubriques	A Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1080			1080
Immobilisations financières	150			150
TOTAL	**1230**			**1230**

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements / Rubriques	A Amortissements cumulés au début de l'exercice	B Augmentations dotations de l'exercice	C Diminutions d'amortissements de l'exercice	D Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	647,14	288.57		935,71
TOTAL	**647,14**	**288,57**		**935,71**

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements / Rubriques	A Provisions au début de l'exercice	B Augmentations dotations de l'exercice	C Diminutions reprises de l'exercice	D Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations				
TOTAL	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances A plus 1 an	Echéances A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres **Créances de l'actif circulant** Créances clients et comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance	109	109		Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	2676 51000	2676 51000		
TOTAL	**109**	**109**		**TOTAL**	**53676**	**53676**		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations / Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A – B + C
TOTAL	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations / Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A – B + C
- Dons manuels	6500,00		6500,00		0,00
Sous-total	6000,00		6500,00		0,00
- Legs et donations					
Sous-total					
TOTAL	6500,00		6500,00		0,00

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
TOTAL	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
TOTAL	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**	**NÉANT**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Lilellé	Solde début d'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A-B-C+D
Ecart de réévaluation					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau	49728,83		36125,21		13603,62
Résultat comptable de l'exercice	-36125,21	57845,47			21720,26
Subventions d'investissement non renouvelables					
Provisions réglementées					
TOTAL	**13603,62**	**57845,47**	**36125,21**		**35323,88**

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines		
- Excédent comptable définitivement acquis		-36125,21
- Report à nouveau antérieur		49728,83
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		0.00
Affectations		
- Report à nouveau	13603,62	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	0.00	
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

PRODUITS À RECEVOIR **0,00**

CRÉANCES À RECEVOIR **0,00**
Cotisations entreprises à recevoir

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE **108,78**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE **0,00**

DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS **2676,00**
Comptes fournisseurs
Comptes fournisseurs factures non parvenues 2676,00

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES **0,00**
a) Organismes sociaux
URSSAF
ASSEDIC
Caisse de retraite
Caisse de prévoyance
Mutuelle
b) Taxe due sur les rémunérations
Formation professionnelle
c) Dettes concernant les congés payés
Dettes congés à payer
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes 2688,00 €
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Livret Associatif Crédit Agricole	54890,36	54.890,36	
TOTAL	**54890,36**	**54890,36**	**0,00**

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition) [3]
Il a été recensé 725 heures de bénévolat, valorisées au SMIC (9,72€) augmenté des charges sociales.
Ce bénévolat a été utilisé pour 1/3 au fonctionnement (comptabilité, en particulier), et 2/3 en frais de recherche de fonds (essentiellement organisation de manifestations)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées au cours des exercices précédents
Restant à verser au 31.12.2017 **51.000,00**

[3]. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

GEFLUC : ROUEN

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

EMPLOIS	emplois de 2017 = compte de résultat	affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017
MISSIONS SOCIALES	**41 000,00**	**40 472,21**
- aide à la recherche	*31 000,00*	*30 472,21*
- aides directes aux personnes		
- prévention - information		
- versements autres organismes aide aux malades	*10 000,00*	*10 000,00*
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**13 878,72**	**4 234,26**
- frais appel à la générosité publique	*13 878,72*	*4 234,26*
- frais recherche autres fonds privés		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**4 665,77**	***1 977,77***
- dont versement Fédération Nationale	467,75	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**59 544,49**	
DOTATION AUX PROVISIONS		
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	**21 720,26**	
TOTAL GÉNÉRAL	**81 264,75**	
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès		
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées		
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**46 684,24**

RESSOURCES	ressources collectées sur 2017 = compte de résultat	suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		**0,00**
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	**46 684,24**	**46 684,24**
- Dons et legs collectés	45 846,50	45 846,50
- dons manuels non affectés	*39 346,50*	*39 346,50*
- dons manuels affectés	*6 500,00*	*6 500,00*
- legs non affectés		
- legs affectés		
- Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	**837,74**	**837,74**
AUTRES FONDS PRIVÉS		
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	22 807,71	
AUTRES PRODUITS	**1 772,80**	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	**71 264,75**	
REPRISES DES PROVISIONS	**10 000,00**	
REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		
INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GÉNÉRAL	**81 264,75**	**46 684,24**
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**46 684,24**
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales			**Bénévolat**	9 161,10
Frais de recherche de fonds	6 107,40		**Prestations en nature**	
Frais de fonctionnement et autres charges	3 053,70		**Dons en nature**	
TOTAL	**9 161,10**		**TOTAL**	**9 161,10**

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.
La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.
Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : 22 807,71 €
- Nous avons bénéficié d'un don dédié du Crédit Agricole pour un montant de 6.500 €.
- Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2017, un comité de soutien au GEFLUC Normandie a été créé à l'initiative d'un de nos administrateurs avec la participation d'une dizaine d'entreprises du secteur dieppois. Ce comité de soutien a permis de récolter sur l'exercice pour 11.000 € de dons sous forme de convention d'adhésion de 3 ans renouvelable annuellement.
- Par ailleurs, nous avons organisé en mars 2017 une soirée dite « VIP » rassemblant une centaine de chefs d'entreprises et leurs collaborateurs pour rendre compte de l'utilisation des fonds récoltés, rencontrer les chercheurs primés, et contracter avec de nouveaux donateurs.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

NÉANT

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2017, un comité de soutien au GEFLUC Normandie a été créé à l'initiative d'un de nos administrateurs avec la participation d'une dizaine d'entreprises du secteur dieppois. Ce comité de soutien a permis de récolter sur l'exercice pour 11.000 € de dons sous forme de convention d'adhésion de 3 ans renouvelable annuellement.
Nous pensons poursuivre cette initiative sur d'autres secteurs du territoire normands.

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ
En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 0

EFFECTIF BÉNÉVOLE
Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours : 0,4

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS
Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).
NÉANT

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL
Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES
(CC – TAC 1.1.5)
Frais de déplacements et de fournitures de bureau :

- Pierre MARTIN : 657.68 €
- Jean-Michel SNAUWAERT : 115.09 €
- Cyrille COQUEREL : 70.88 €
- Marilyn BARRIER : 69.58 €

VISA pour identification
Le COMMISSAIRE aux COMPTES

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

NÉANT

MANIFESTATIONS

a) **MANIFESTATION 1 : TITRE : St Léger - DATE : Mars 2017**
Produits bruts : 7487 €
Coût global : 2019.62 €
Bénéfice pour l'association : 5467.38 €

b) **MANIFESTATION 2 : TITRE : Golf Vaudreuil - DATE : Avril 2017**
Produits bruts : 1110 €
Coût global : 173.20 €
Bénéfice pour l'association : 936.80 €

c) **MANIFESTATION 3 : TITRE Golf BOSC - DATE : Septembre 2017**
Produits bruts : 3100 €.
Coût global : 100.78 €
Bénéfice pour l'association : 3.009.23 €

d) **MANIFESTATION 4 : Titre : Soirée Canteleu – Date : Octobre 2017.**
Produits bruts : 4148.50 €.
Coût global : 1858.28 €.
Bénéfice pour l'association : 2.290.22 €

e) **MANIFESTATION 5 : Titre : Soirée VIP Canteleu – Date : Mars 2017.**
Produits bruts : 8.365 €.
Coût global : 3827 €
Bénéfice pour l'association : 4.538 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN **NÉANT**

GEFLUC

Centre H. Becquerel
Rue d'Amiens
76038 ROUEN Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

SARL AUDIT ET CONSEIL EXPERTISE NORMANDIE
Commissaire aux Comptes

19 Rue de la Forêt
76500 ELBEUF

GEFLUC
Centre H. Becquerel
Rue d'Amiens
76038 ROUEN Cedex

-=-=-=-=-=-

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

-=-=-=-=-=-

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Elbeuf,
Le 15 mai 2018

La Société Audit & Conseil Expertise Normandie
représentée par Jean-Luc PANIEZ

Commissaire aux Comptes